



MARCHÉ PUBLIC
DE TRAVAUX



BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Travaux de reprise de l'étanchéité du bassin de sécurité de Titoune

Marché n°2026264500

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES

Le 15 septembre 2026 à 12 heures 00

SIBA

16 allée Corrigan, CS 40002 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tel. 05 57 52 74 74 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 – Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
3 Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Contrôle technique	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat.....	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire	5
6.2 - Présentation des variantes	6
7 - Visites sur site	6
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
9 - Examen des candidatures et des offres	7
9.1 – Sélection des candidats.....	7
9.2 - Attribution des marchés	7
9.3 - Suite à donner à la consultation	8
10 - Renseignements complémentaires	8
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	8
10.2 - Procédures de recours	8
10.3 – Clause complémentaire	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Sur le Bassin d'Arcachon, les eaux usées sont gérées via la mise en place d'une collecte sélective. Pour ce faire, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a mis en place un réseau d'assainissement sur tout le pourtour du bassin. Le réseau, composé notamment de 7 000 branchements, 1 164 km de réseau secondaire et 70 km de réseau principal, dessert près de 98% de la population du bassin. Les 2% restants sont équipés de systèmes d'assainissement non collectif.

Les eaux collectées par le réseau d'assainissement du SIBA sont principalement acheminées vers 3 stations de traitement, situées à Biganos, à La Teste de Buch et à Cazaux. Une fois traitées, les eaux sont renvoyées vers le Wharf de la Salie au sud du bassin, qui permet le rejet des eaux traitées dans l'océan Atlantique, à environ 800 m au large, par l'intermédiaire de 2 diffuseurs situés au niveau des fonds marins.

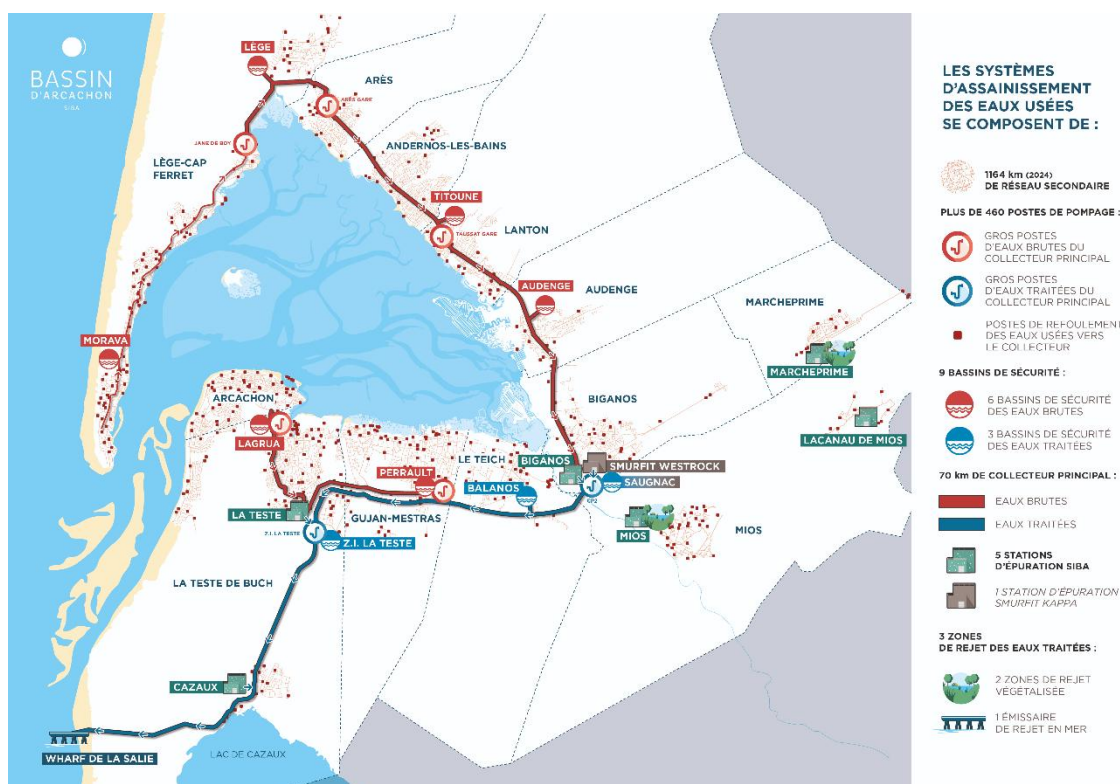


Figure 1 : Plan du réseau d'assainissement du Bassin d'Arcachon (SIBA)

Dans le but de sécuriser le réseau d'exploitation, 9 bassins de sécurité ont été construits depuis plusieurs années autour du bassin, dont 6 bassins sont dédiés au stockage des eaux usées brutes.

L'objectif est de pouvoir délester le réseau d'assainissement au sein de ces bassins, notamment dans le cas de :

- la réalisation de travaux sur le réseau (stations de pompage, collecteurs, stations d'épuration...) ;
- la survenue d'évènements pluvieux exceptionnels générant une surcharge hydraulique des réseaux.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : les prestations ne sont pas dissociables.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45261420-4	Travaux d'étanchéification

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres initiales est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3 Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'étude SUEZ CONSULTING

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sans objet.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est défini au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Le financement sera réalisé sur les fonds propres du Syndicat lequel se réserve la possibilité de solliciter des subventions.

Le Syndicat se libère des sommes dues par mandats administratifs et virements du Comptable Public, le Trésorier Principal d'Arcachon.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le Bordereau des Prix (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Le Formulaire DC1
- Le Formulaire DC2

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement libre. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.siba-bassin-arcachon.fr.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Certification ASQUAL ou équivalente pour la pose des géosynthétiques

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** mis en ligne avec le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et comprenant notamment : - la description des modalités d'exécution et du matériel qu'il pense mettre en œuvre pour assurer les prestations prévues au CCTP, - les fiches techniques des fournitures proposées, - le planning précis d'interventions incluant la remise en état des lieux, - un plan de principe sur lequel figureront les zones de stockage et l'implantation de la base vie - les mesures prises pour assurer la sécurité du chantier, des intervenants et des abords.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Sans objet, les variantes n'étant pas autorisées.

7 - Visites sur site

Une visite préalable du site n'est pas obligatoire pour toute remise d'offres.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Seule la transmission électronique des offres est autorisée.

Les candidats transmettent leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats de fichiers compatibles avec Microsoft Office Professional 365 et Adobe Acrobat 2023.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou de manière dématérialisée (telle que lettre recommandée électronique ou tout autre service permettant de respecter les exigences de l'annexe 8 du Code de la Commande Publique). Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée sauf pour la copie de sauvegarde.

Les candidats sont fortement incités à réaliser suffisamment à l'avance un dépôt électronique TEST préalable à leur remise des offres. Ceci permettra de vérifier les prérequis et lever les éventuels blocages internet des systèmes d'information propres aux entreprises. Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur. Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin de prendre en compte le temps de transport électronique pour que leur dossier parvienne intégralement avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées par le présent règlement.

Hot Line

Vous pouvez contacter la société ATEXO au numéro suivant : 01.53.43.05.44 en cas de difficultés.

La signature de l'offre n'est pas exigée. Ce n'est qu'après attribution du marché (donc après analyse des offres) qu'il sera demandé à l'attributaire du marché de signer son offre. L'attributaire recevra un mail du SIBA lui demandant de signer le marché :

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature électronique sur le document, il l'adressera sur le portail DEMAT AMPA accompagné du pouvoir de signature correspondant.

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature manuscrite sur le document, il l'adressera à : SIBA, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon cedex (+ une copie mail sur le portail DEMAT AMPA) accompagné du pouvoir de signature correspondant

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures permettant de vérifier les capacités financière, technique et professionnelle du candidat, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

9.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1 – valeur technique des prestations**, affectée d'une pondération de **40 %** ;
- 2 – prix des prestations**, affecté d'une pondération de **50 %** ;
- 3 – délais d'exécution**, affecté d'une pondération de **10 %**.

Chaque critère sera noté sur 20 avant application de la pondération.

1 - Le critère valeur technique des prestations sera apprécié sur la base du mémoire technique.

Seront appréciés :

- la description et la pertinence des modalités constructives que le candidat pense mettre en œuvre pour les différentes étapes, à hauteur de 50 % ;
- les moyens (humains/ matériels), à hauteur de 20 % ;
- les fiches techniques des fournitures proposées, à hauteur de 15 % ;
- les mesures de sécurité et environnementales proposées, à hauteur de 15 %.

2 - Le critère prix des prestations sera apprécié sur la base de la décomposition des prix du candidat :

L'offre moins disante se verra attribuer la note 20, les offres concurrentes seront affectées de notes calculées à partir de la formule de calcul suivante :

$$\text{NOTE}_{\text{candidat}} = 20 \times \text{prix}_{\text{mini}} / \text{prix}_{\text{candidat}}.$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées soit dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés, pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3 - Le critère délai d'exécution.

Seront appréciés : le délai global proposé, la cohérence du planning et les moyens pour respecter ce délai.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Le SIBA engagera une négociation, dans le respect des règles et principes fondamentaux de la Commande Publique, avec les deux candidats les mieux classés afin de compléter et de préciser la solution technique et financière qu'ils auront présentée. Cette négociation pourra s'effectuer sur la plateforme DEMAT AMPA. A l'issue de cette négociation le classement final des offres sera effectué conformément aux critères énoncés ci-dessus.

Toutefois, le SIBA se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans procéder à la négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Les candidats transmettent leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses aux questions d'un candidat pouvant porter atteinte au secret industriel ou commercial ne seront diffusées qu'à celui-ci.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif

9 rue Tastet

Marché n°2026264500

33000 BORDEAUX CEDEX
Tel : 0556993800

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif
9 rue Tastet
33000 BORDEAUX CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges de Marchés Publics
DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
CCIRA de Bordeaux - Mme Stéphanie MARCON
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

10.3 – Clause complémentaire

La personne chargée du suivi d'exécution des travaux (signature des OS) en représentation du Président du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon sera le représentant du maître d'œuvre défini à l'article 3 du présent document.